

XVIII. 2. a. i. Espèces pratiquant le haut vol

Pipistrelle commune – *Pipistrellus pipistrellus*

L'enjeu fonctionnel de la Pipistrelle commune est fort sur la zone d'étude. De manière générale, elle chasse dans tous types de milieux, aussi bien les prairies, cultures, boisements ouverts, avec une activité toutefois plus marquée au niveau des lisières. Elle évolue généralement à faible hauteur en fonction de la ressource alimentaire disponible, et dépasse rarement la canopée des haies et boisements (environ 10 m à 15 m de hauteur). Elle peut toutefois évoluer à des hauteurs plus importantes, bien-delà de 20 m (ARTHUR & LEMAIRE, 2015). Des transits en haut vol sont fréquemment enregistrés pour cette espèce, sur une plage d'altitude de 75 m à 125 m (en considérant un micro à 100 m pour une détectabilité de 25 m).

En janvier 2020, T. DÜRR comptabilise 2 386 cas de mortalité en Europe, ce qui représente plus de 22% de la mortalité globale européenne. En France, 995 cas sont recensés, représentant près de 35% de la mortalité des Chiroptères générée par l'éolien. Il s'agit de l'espèce la plus touchée parmi les Chiroptères. Bien qu'il s'agisse de l'espèce la plus commune, on observe un déclin constant de la population à l'échelle de l'Europe (ARTHUR & LEMAIRE, 2015). Ce déclin est repris dans le Plan National d'Actions 2016-2025 en faveur des Chiroptères (TAPIERO, 2014).

L'ensemble des éoliennes est susceptible de générer un risque de collision pour cette espèce, dès lors qu'elle est susceptible de pratiquer un vol au-delà de 30 m de hauteur, correspondant au bas de pales. La proximité des lisières joue un rôle important dans l'activité des espèces, et la majorité de l'activité au sol y sera rattachée.

En raison du nombre important de cas de mortalité observés en France, de l'enjeu fonctionnel fort que représente cette espèce (contactée au sol et en altitude) et de son aptitude à pratiquer le haut vol, le risque brut de mortalité est considéré comme très fort pour la Pipistrelle commune.

Pipistrelle de Nathusius – *Pipistrellus nathusii*

L'enjeu fonctionnel de la Pipistrelle de Nathusius est très faible sur la zone d'étude. Elle est avant tout migratrice, et donc bien souvent en simple transit sur le territoire. Lors de la recherche alimentaire, elle évolue généralement entre 3 et 20 m de hauteur en suivant les structures linéaires, chemins, layons, lisières et alignements forestiers (ARTHUR & LEMAIRE, 2015). En migration, les transits en haut vol sont fréquemment enregistrés pour cette espèce.

En janvier 2020, T. DÜRR comptabilise 1 590 cas de mortalité en Europe, ce qui représente plus de 15% de la mortalité globale européenne. En France, 272 cas sont recensés, représentant 9% de la mortalité des Chiroptères générée par l'éolien, bien que ce pourcentage soit très certainement en deçà de la réalité (DÜRR recense 303 cas de Pipistrelle indéterminée en janvier 2020, dont une partie pourrait être rattachée à la Pipistrelle de Nathusius). Il s'agit de la deuxième espèce la plus touchée en France parmi les Chiroptères. Le Plan National d'Actions 2016-2025 en faveur des Chiroptères n'avance aucune information sur le statut des populations (TAPIERO, 2014).

L'ensemble des éoliennes est susceptible de générer un risque de collision pour cette espèce, en particulier lors de la migration printanière et automnale.

En raison du nombre important de cas de mortalité observés en France, de l'enjeu fonctionnel très faible que représente cette espèce (contactée occasionnellement et uniquement au sol) et de son aptitude à pratiquer le haut vol, le risque brut de mortalité est considéré comme modéré pour la Pipistrelle de Nathusius, en particulier sur la période de migration.

Pipistrelle de Kuhl – *Pipistrellus kuhlii*

L'enjeu fonctionnel de la Pipistrelle de Kuhl est fort sur la zone d'étude. Elle adopte un comportement de vol comparable à celui de la Pipistrelle commune. Elle évolue généralement entre 2 et 14 m d'altitude, mais peut chasser jusqu'à 20 m de hauteur. Elle peut également évoluer en plein ciel, à haute altitude pour chasser les essaims d'insectes (ARTHUR & LEMAIRE, 2015). En migration, les transits en haut vol sont fréquemment enregistrés pour cette espèce sur une plage d'altitude de 75 m à 125 m (en considérant un micro à 100 m pour une détectabilité de 25 m).

En janvier 2020, T. DÜRR comptabilise 469 cas de mortalité en Europe, ce qui représente moins de 5% de la mortalité globale européenne. En France, 219 cas sont recensés, représentant 7,8% de la mortalité des Chiroptères générée par l'éolien, bien que ce pourcentage soit très certainement en deçà de la réalité (DÜRR recense 303 cas de Pipistrelle indéterminée en janvier 2020, dont une partie pourrait être rattachée à la Pipistrelle de Kuhl). La France est le pays européen le plus mortifère pour l'espèce concernant l'impact éolien. La population française montre toutefois une tendance à l'augmentation. Cette tendance est reprise dans le Plan National d'Actions 2016-2025 en faveur des Chiroptères (TAPIERO, 2014).

L'ensemble des éoliennes est susceptible de générer un risque de collision pour cette espèce, dès lors qu'elle est susceptible de pratiquer un vol au-delà de 30 m de hauteur, correspondant au bas de pales. La proximité des lisières joue un rôle important dans l'activité des espèces, et la majorité de l'activité au sol y sera rattachée.

En raison du nombre important de cas de mortalité observés en France, de l'enjeu fonctionnel fort que représente cette espèce (contactée au sol et en altitude) et de son aptitude à pratiquer le haut vol, le risque brut de mortalité est considéré comme très fort pour la Pipistrelle de Kuhl.

Pipistrelle pygmée – *Pipistrellus pygmaeus*

L'enjeu fonctionnel de la Pipistrelle pygmée est très faible sur la zone d'étude. Considérée comme la plus petite chauve-souris d'Europe, la Pipistrelle pygmée adopte un comportement de chasse vif et énergique au ras du sol (entre 3 m et 6 m), dans les zones rattachées à des zones humides, pour lesquelles elle est inféodée. Beaucoup de questions restent pour le moment en suspend concernant cette espèce, notamment à l'égard de son comportement migratoire. Au jour d'aujourd'hui, il est difficile d'affirmer que cette espèce est une grande migratrice en raison de l'absence de données suffisantes à son égard (DIETZ ET AL., 2009).

En janvier 2020, T. DÜRR comptabilise 448 cas de mortalité en Europe, ce qui représente plus de 4% de la mortalité globale européenne. En France, 176 cas sont recensés, représentant 6,3% de la mortalité des Chiroptères générée par l'éolien en France, bien que ce pourcentage soit très certainement en deçà de la réalité (DÜRR recense 303 cas de Pipistrelle indéterminée en janvier 2020, dont une partie pourrait être rattachée à la Pipistrelle pygmée, ainsi que 40 cas de Pipistrelle commune/pygmée). Bien que son comportement migratoire ne soit pas avéré, le taux de mortalité élevé pour cette espèce laisse suggérer son aptitude pour le vol en altitude. L'état des connaissances sur cette espèce montre toutefois une tendance à l'augmentation. Le Plan National d'Actions 2016-2025 en faveur des Chiroptères n'avance aucune information sur le statut des populations (TAPIERO, 2014).

L'ensemble des éoliennes est susceptible de générer un risque de collision pour cette espèce, en raison du nombre important de cadavres retrouvés en Europe et en France. La proximité des lisières joue un rôle important dans l'activité des espèces, et la majorité de l'activité au sol y sera rattachée.

En raison du nombre important de cas de mortalité observés en France et de l'enjeu fonctionnel très faible que représente cette espèce (contactée occasionnellement et uniquement au sol), le risque brut de mortalité est considéré comme modéré pour la Pipistrelle pygmée.

Noctule commune – *Nyctalus noctula*

L'enjeu fonctionnel de la Noctule commune est faible sur la zone d'étude, en raison d'une activité très faible mais d'un enjeu d'habitat fort. Elle exploite une grande diversité de territoire qu'elle survole le plus souvent à haute altitude : massifs forestiers, prairies, étangs, alignements d'arbres... Elle chasse le plus souvent entre 15 m et 40 m de hauteur (ARTHUR & LEMAIRE, 2015).

En janvier 2020, T. DÜRR comptabilise 1 543 cas de mortalité en Europe, ce qui représente près de 15% de la mortalité globale européenne. L'Allemagne concentre près de 80% de la mortalité européenne. En France, 104 cas sont recensés, représentant près de 4% de la mortalité des Chiroptères générée par l'éolien en France. Comme en Europe, il s'agit de la troisième espèce la plus touchée parmi les Chiroptères. Le Plan National d'Actions 2016-2025 en faveur des Chiroptères n'avance aucune information sur le statut des populations (TAPIERO, 2014), toutefois il est important de prendre en considération la faible espérance de vie de ce taxon qui est de 9 ans pour les valeurs extrêmes (ARTHUR & LEMAIRE, 2015).

L'ensemble des éoliennes est susceptible de générer un risque de collision pour cette espèce, qui est strictement aérienne, en particulier en période de migration.

En raison du nombre important de cas de mortalité observés en France, de l'enjeu fonctionnel faible que représente cette espèce, des contacts en altitude et de son aptitude à pratiquer le haut vol, le risque brut de mortalité est considéré comme fort pour la Noctule commune.

Noctule de Leisler – *Nyctalus leisleri*

L'enjeu fonctionnel de la Noctule de Leisler est modéré sur la zone d'étude, en raison d'une activité importante. Il s'agit d'une espèce principalement forestière, qui évolue dans les espaces dégagés entre 4 et 15 m de haut, mais chasse également au-dessus des canopées, pouvant s'élever en haute altitude au-delà de 100 m (ARTHUR & LEMAIRE, 2015). Cependant, elle peut aussi être retrouvée en chasse dans les cultures céréalières.

En janvier 2020, T. DÜRR comptabilise 712 cas de mortalité en Europe, ce qui représente près de 7% de la mortalité globale européenne. En France, 153 cas sont recensés, représentant 5,5% de la mortalité des Chiroptères générée par l'éolien en France. Il s'agit de la cinquième espèce la plus touchée parmi les Chiroptères en Europe, et la sixième en France. Le Plan National d'Actions 2016-2025 en faveur des Chiroptères signale un déclin des populations (TAPIERO, 2014).

L'ensemble des éoliennes est susceptible de générer un risque de collision pour cette espèce, qui est strictement aérienne, en particulier en période de migration.

En raison du nombre important de cas de mortalité observés en France, de son aptitude à pratiquer le haut vol et des contacts en altitude, malgré l'enjeu fonctionnel faible que représente cette espèce, le risque brut de mortalité est considéré comme fort pour la Noctule de Leisler.

Sérotine commune – *Eptesicus serotinus*

L'enjeu fonctionnel de la Sérotine commune est modéré sur la zone d'étude, en raison d'une activité forte, concentrée toutefois au niveau des lisières boisées. Elle chasse le plus souvent à hauteur de végétation, dans les prairies, les forêts claires, autour des groupes d'arbres isolés, sous les houppiers dégagés ou dans les clairières. Les transits entre territoires s'effectuent à 10 ou 15 m de hauteur, toutefois on peut observer des Sérotines au crépuscule évoluant à 100 ou 200 m d'altitude (ARTHUR & LEMAIRE, 2015).

En janvier 2020, T. DÜRR comptabilise 120 cas de mortalité en Europe, ce qui représente 1,2% de la mortalité globale européenne. En France, 33 cas sont recensés, ce qui en fait le second pays le plus mortifère pour l'espèce après l'Allemagne (66 cas), concernant l'impact éolien. Ce nombre de cas reste toutefois négligeable en comparaison des espèces les plus impactées. Le Plan National d'Actions 2016-2025 en faveur des Chiroptères signale un déclin des populations (TAPIERO, 2014).

L'ensemble des éoliennes est susceptible de générer un risque de collision pour cette espèce, dès lors qu'elle est susceptible de pratiquer un vol au-delà de 30 m de hauteur, correspondant au bas de pales. Son activité de haut vol reste toutefois limitée à des transits en début de nuit et son comportement de chasse sera essentiellement concentré au niveau des lisières.

En raison du nombre modéré de cas de mortalité observés en France, de l'enjeu fonctionnel modéré que représente cette espèce (contactée au sol et en altitude) et de son aptitude à pratiquer le haut vol, le risque brut de mortalité est considéré comme fort pour la Sérotine commune, notamment en début de nuit.

XVIII. 2. a. ii. Espèces à vol bas

Barbastelle d'Europe – *Barbastella barbastellus*

L'enjeu fonctionnel de la Barbastelle d'Europe est fort sur la zone d'étude, en raison d'une activité importante. Pour rappel, elle a été captée par le micro situé à 30 m, mais pas par celui situé à 100 m. Elle chasse sous les canopées, entre 7 et 10 m de hauteur, et se déplace le long des lisières, chemins forestiers et clairières ouvertes (ARTHUR & LEMAIRE, 2015).

En janvier 2020, T. DÜRR comptabilise seulement 6 cas de mortalité en Europe, ce qui représente 0,06% de la mortalité globale européenne. En France, 4 cas sont recensés, ce qui en fait le pays le plus mortifère pour l'espèce concernant l'impact éolien en France. Ce nombre de cas reste toutefois négligeable en comparaison des espèces les plus impactées. La population française montre une tendance à l'augmentation. Cette tendance est reprise dans le Plan National d'Actions 2016-2025 en faveur des Chiroptères (TAPIERO, 2014).

Cette espèce est peu concernée par le risque éolien, et se concentre généralement au niveau des boisements et lisières, mais il est également régulier de la trouver en espace strictement ouvert. On notera toutefois que pour circuler entre deux territoires, la Barbastelle d'Europe utilise de préférence les allées forestières et les haies arborées, volant entre 1,5 m et 6 m de hauteur (ARTHUR & LEMAIRE, 2015).

En raison du faible nombre de cas de mortalité observés en France, mais d'un enjeu fonctionnel fort que représente cette espèce, et de la présence d'un gîte à environ 700 m de l'éolienne la plus proche (E1) au lieu-dit « La Bernadière » à l'ouest du projet, le risque brut de mortalité est considéré comme fort pour la Barbastelle d'Europe.

Grand Murin – *Myotis myotis*

L'enjeu fonctionnel du Grand Murin est fort sur la zone d'étude, en raison d'une activité forte à très forte recensée très localement (activité globalement faible), mais de l'absence de gîtes. L'espèce a été contactée par le micro situé à 30 m du sol, mais pas par le micro à 100 m. Il affectionne les vieilles forêts, mais certaines colonies montrent un attrait fort pour le bocage et les pâtures où abondent les plus grandes proies (ARTHUR & LEMAIRE, 2015). L'espèce évolue essentiellement au ras du sol, toutefois il peut évoluer à des hauteurs plus importantes lors des transits entre gîte et terrains de chasse.

En janvier 2020, T. DÜRR comptabilise seulement 7 cas de mortalité en Europe, ce qui représente 0,07% de la mortalité globale européenne. En France, 3 cas sont recensés, ce qui en fait le pays le plus mortifère pour l'espèce concernant l'impact éolien en France. La population française montre une tendance à l'augmentation. Cette tendance est reprise dans le Plan National d'Actions 2016-2025 en faveur des Chiroptères (TAPIERO, 2014).

Cette espèce est, dans l'ensemble, relativement peu concernée par le risque éolien. Elle est toutefois susceptible d'évoluer à des hauteurs critiques lors de ses grands déplacements, du moins à hauteur de bas de pales. L'implantation en milieu strictement ouvert limite toutefois fortement le risque de collision pour ce taxon, hormis pour l'éolienne E3 située à 103 m d'une lisière de haie d'enjeu chiroptérologique fort.

En raison du nombre anecdotique de cas de mortalité observés en France et de l'enjeu fonctionnel fort que représente cette espèce (contactée au sol et en altitude), le risque brut de mortalité est considéré comme modéré pour le Grand Murin.

Minioptère de Schreibers – *Miniopterus schreibersii*

L'enjeu fonctionnel du Minioptère de Schreibers est modéré sur la zone d'étude, en raison d'une activité estivale localement modérée (mais activité globalement faible sur le site). Il affectionne les lisières, les mosaïques d'habitats et les zones éclairées artificiellement. C'est une espèce qui utilise une très faible proportion de son habitat de chasse, en concentrant son activité sur les zones très abondantes en insectes (ARTHUR & LEMAIRE, 2015). Il est très mobile et peu se déplacer jusqu'à 35 km de son gîte. L'espèce évolue essentiellement au ras du sol et ne s'éloigne guère de plus de quelques mètres de la végétation. Toutefois il peut évoluer rarement en plein ciel.

En janvier 2020, T. DÜRR comptabilise 13 cas de mortalité en Europe, ce qui représente 0,12% de la mortalité globale européenne. En France, 7 cas sont recensés, ce qui en fait le pays le plus mortifère pour l'espèce concernant l'impact éolien en France. La population française montre une tendance à la diminution. Cette tendance est reprise dans le Plan National d'Actions 2016-2025 en faveur des Chiroptères (TAPIERO, 2014).

Cette espèce est peu concernée par le risque éolien. Elle est toutefois susceptible d'évoluer à des hauteurs critiques, du moins à hauteur de bas de pales. L'implantation en milieu strictement ouvert limite toutefois fortement le risque de collision pour ce taxon, hormis pour l'éolienne E3 située à 103 m d'une lisière de haie d'enjeu chiroptérologique fort. A noter la présence d'un gîte de reproduction et de swarming sur les anciennes carrières de Loubeau, sur la commune de Melle, à environ 7 km de la zone d'implantation des éoliennes. Cette donnée est à prendre en compte en raison de la grande dispersion que peut avoir cette espèce, jusqu'à 35 km.

En raison du faible nombre de cas de mortalité observés en France, de l'enjeu fonctionnel modéré que représente cette espèce (contactée uniquement au sol) et de la présence d'un gîte d'été et de swarming à environ 7 km de la zone d'implantation des éoliennes, le risque brut de mortalité est considéré comme modéré pour le Minioptère de Schreibers.

Autres Murins, Rhinolophes et Oreillards – *Myotis spp.*, *Rhinolophus spp.*, *Plecotus spp.*

Le groupe des Murins est peu sensible à l'éolien, en raison d'un comportement de chasse et de transit à faible hauteur, bien en deçà de la zone d'influence des pales des éoliennes. La plupart des espèces sont liées aux milieux boisés et bocagers stricts, et évoluent ainsi dans les sous-bois, au niveau des canopées et en lisière directe (ARTHUR & LEMAIRE, 2015).

Sur la zone du projet, contexte de milieu ouvert, les Murins sont essentiellement contactés en transit, avec une activité globalement faible. Quelques espèces montrent toutefois une activité de chasse localement modérée à forte en lisière de boisements et de haies (Murin à oreilles échancrées, Murin de Daubenton, Murin à moustaches et Murin de Natterer). Dans le cadre de l'écoute en hauteur, les quelques Murins contactés (essentiellement par le micro situé à 30 m du sol) représentent une part très faible comparée aux Pipistrelles et Sérotules, ce qui témoigne de leurs trajectoires de vol, très proches du sol le plus souvent.

En janvier 2020, T. DÜRR comptabilise toutefois quelques cas de mortalité de Murins (45 en Europe hors Grand Murin). Il n'est pas fait mention des hauteurs des éoliennes concernées, ni du contexte paysager dans lequel le parc est implanté, variables qui pourraient nous renseigner sur les facteurs de risque pour ces taxons.

Plus spécifiquement, pour ce qui est du Murin de Daubenton, un seul cas de mortalité (sur 2837) lié aux éoliennes a été reporté en France (T. Durr, 2020) (10 sur 10 264 en Europe). Il s'agit actuellement du seul cas de mortalité mentionné par T. DÜRR à l'échelle nationale. Ceci s'explique par le fait que cette espèce chasse préférentiellement au-dessus d'étendues d'eau et le plus souvent à très basse altitude (Arthur L. & Lemaire M., 2015), or peu

d'éoliennes (et aucune dans notre cas), n'en survolent. De plus, il ne représente que 0,7 % des contacts cumulés à 30 m et n'a pas du tout été contacté par le micro placé à 100 m de hauteur.

On peut donc considérer que la mortalité des Murins imputable à l'éolien en France reste pour l'heure relativement marginale, comparée aux espèces comme les Pipistrelles (voir plus haut), plus vulnérables en raison de leurs comportements de vol qui suscitent davantage de risques (haut vol et poursuites aériennes lors de la chasse).

Concernant le **Minioptère de Schreibers**, l'espèce n'a été contactée que lors des suivis au sol (ne correspondant qu'à 0,1 % des contacts cumulés totaux) et jamais pendant les écoutes en hauteur.

En résumé, le Minioptère et le Murin de Daubenton, espèces peu affectées par un risque de collision / barotraumatisme, sont très peu présentes par rapport aux autres espèces telles que les Pipistrelles et Noctules captées lors des écoutes en hauteur. En effet, le Minioptère n'a pas été contacté pendant les écoutes en hauteur et le Murin de Daubenton ne représente que 0,7 % des contacts réalisés à 30 m de haut. Néanmoins, ils sont bien mentionnés dans l'étude d'impact (activité globale au sol faible, et uniquement en été et en automne). **A noter que le bridage renforcé (voir page 316) sera globalement favorable à toutes les espèces de Chiroptères.**

Le groupe des **Oreillards** est plus associé aux milieux forestiers, et s'éloigne ainsi peu des lisières boisées et bocagères. Si l'Oreillard gris est une espèce plus anthropophile, qui se déplace essentiellement au ras du sol, l'Oreillard roux, espèce plus forestière, évolue à des hauteurs un peu plus importantes, jusqu'au niveau de la canopée notamment.

En janvier 2020, T. DÜRR comptabilise seulement 17 cas de mortalité pour les Oreillards en Europe, dont 9 cas pour l'Oreillard gris. Aucun cas de mortalité n'a été communiqué pour l'heure en France.

Enfin, le groupe des **Rhinolophes** est inféodé aux boisements et prairies bocagères. Ces espèces évoluent essentiellement à basse altitude, et ne sont donc pas considérées comme sensibles vis-à-vis de l'éolien. En janvier 2020, T. DÜRR ne comptabilise que 3 cas de mortalité tous signalés en Espagne. Aucun cas de mortalité n'a été communiqué pour l'heure en France.

En raison du nombre anecdotique de cas de mortalité observés en France, et des comportements de vol de ces espèces peu compatibles avec un risque de mortalité par collision ou barotraumatisme (ce que l'écoute en hauteur confirme), celui-ci peut être considéré comme négligeable pour ces espèces.

XVIII. 2. b. Perte d'habitats

Comme il a été précisé dans la partie XV. 2. b Perte et destruction d'habitats, des récents travaux de BARRE K. (2017) proposent des bases d'une appréciation des impacts différentes, qui demande la mise en place de suivis pré- et post-exploitation homogènes et normés, permettant de mettre en évidence l'impact plus précis en termes de perte d'habitats.

En raison des limites importantes que présente cette étude, et en particulier de la nécessité d'intégrer un certain nombre de facteurs environnementaux pour mettre en évidence cette notion de perte d'habitats, il nous semble difficile à ce stade d'apprécier cet impact.

Il sera intéressant d'apprécier l'évolution de l'activité des Chiroptères en phase d'exploitation du parc éolien, et de la comparer à l'état de référence du diagnostic d'état initial. Toutefois l'activité des Chiroptères n'est pas une variable fixe, et évolue de manière significative à courts, moyens et longs termes, et ce au sein même d'un territoire, aussi local soit-il. Ainsi, cette comparaison présentera également ses propres limites. Il demeure que les études scientifiques relatives à cette notion de perte d'habitats en phase d'exploitation des parcs éoliens méritent d'être poursuivies.

XVIII. 2. c. Synthèse des impacts en phase exploitation pour les Chiroptères

Espèces	Statut réglementaire	Liste rouge régionale	Enjeu fonctionnel	Impact brut
				Mortalité par collision / barotraumatisme
Barbastelle d'Europe	DH2-4 – PN	LC	Fort	Fort
Grand Murin	DH2-4 – PN	LC	Fort	Modéré
Grand Rhinolophe	DH2-4 – PN	VU	Fort	n.
Minioptère de Schreibers	DH2-4 – PN	CR	Modéré	Modéré
Murin à moustaches	DH4 – PN	LC	Fort	n.
Murin à oreilles échanquées	DH2-4 – PN	LC	Modéré	n.
Murin d'Alcathoé	DH4 – PN	LC	Fort	n.
Murin de Bechstein	DH2-4 – PN	NT	Très faible	n.
Murin de Daubenton	DH4 – PN	EN	Faible	n.
Murin de Natterer	DH4 – PN	LC	Fort	n.
Noctule commune	DH4 – PN	VU	Faible	Fort
Noctule de Leisler	DH4 – PN	VU	Modéré	Fort
Oreillard gris	DH4 – PN	LC	Fort	n.
Oreillard roux	DH4 – PN	LC	Faible	n.
Petit Rhinolophe	DH2-4 – PN	NT	Fort	n.
Pipistrelle commune	DH4 – PN	NT	Fort	Très fort
Pipistrelle de Kuhl	DH4 – PN	NT	Fort	Très fort
Pipistrelle de Nathusius	DH4 – PN	NT	Très faible	Modéré
Pipistrelle pygmée	DH4 – PN	DD	Très faible	Modéré
Sérotine commune	DH4 – PN	NT	Modéré	Fort

Légende des tableaux :

Statut réglementaire :

PN : Liste des espèces protégées au niveau national ;

DH : Directive 92/43/CE du 21 mai 1992, dite Directive Habitats Faune Flore (Annexe II et/ou IV) ;

Statut local : LRR = Liste Rouge Régionale – Poitou-Charentes ; Impact brut : n. = négligeable

XVIII. 3. Impacts de la phase exploitation sur la faune terrestre

Le fonctionnement du parc éolien n'induirait aucun impact direct sur le groupe des amphibiens, reptiles, insectes et mammifères terrestres. Concernant ce dernier groupe, on peut considérer qu'une accoutumance progressive s'effectuera pour les espèces les plus farouches, dérangement qui ne peut par ailleurs pas être considéré comme significatif.

La perte sèche d'habitats sera de l'ordre de 0,88 ha de cultures, surface qui n'est pas significative au regard de la bonne représentativité de ces habitats à l'échelle locale. Aucun habitat d'espèces sensibles n'est en outre concerné par le projet. Les habitats de chasse seront maintenus, et les éoliennes n'engendreront pas de modification des corridors écologiques terrestres.

L'impact de la phase exploitation sur la faune terrestre, en termes de dérangement et de perte d'habitats, est donc considéré comme négligeable.

XVIII. 4. Impacts de la phase exploitation sur la flore et les habitats

La perte sèche d'habitats sera de l'ordre de 0,88 ha de cultures, surface qui n'est pas significative au regard de la bonne représentativité de ces habitats à l'échelle locale. Aucun habitat d'espèces patrimoniales et aucune station d'espèces patrimoniales n'est en outre concerné par le projet.

L'impact de la phase exploitation sur la flore et les habitats naturels est donc considéré comme négligeable.

XVIII. 5. Effets sur les continuités écologiques

Pour rappel, le SRCE met en avant la présence de deux corridors d'importance régionale à préserver ou à remettre en bon état relatifs à la Trame Verte et Bleue au sein de la zone d'implantation potentielle. De plus, une zone de systèmes bocagers est comprise au sein de l'aire d'étude immédiate.

Pour rappel, l'aire d'étude rapprochée comprend un grand nombre de réservoirs de biodiversité (à préserver). Il s'agit essentiellement de systèmes bocagers et de plaines ouvertes.

Les cartes du SRCE sont prévues pour une exploitation au 1/100 000ème et ne sont pas adaptées pour des zooms à plus grande échelle. Si on transpose toutefois les 3 éoliennes du projet de parc éolien de la Foye, on s'aperçoit que les éoliennes se situent à proximité d'une zone de corridor diffus, au nord et à l'ouest de la zone d'implantation. Les trois éoliennes sont également positionnées entre deux corridors d'importance régionale, au sud-ouest et au nord-ouest, orientés de manière parallèle. Elles sont également situées à proximité d'un réservoir de biodiversité à préserver (systèmes bocagers).

L'analyse des photographies aériennes met bien en évidence ces zones de corridors diffus, qui intègrent des grandes entités boisées, au plus proche à environ 140 m au nord-est et environ 1 km au sud-ouest.